

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE PRAT DU MARDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015 à 20H15.

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre deux mil quinze à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Ker Illis sous la Présidence de Monsieur Roger PRAT, Maire de PRAT.

Membres en exercice :

15

Convocation du : 26.11.2015

Membres présents :

14

Secrétaire de séance : Anne Marie LE MEUR

**Etaient présents** : Roger PRAT - Anne-Marie LE MEUR - Jean-François TOUCHAIS - Jean-Yves LIMPALAËR - Marie-France PRIGENT - Martine ETIENNE - Bernard PERROT - Danièle MAILLOT - Pauline GEORGES - Sylvain RICHARD - Vanessa BOULANGER - Pascale LE MORVAN - Marylise HENRY - Michel EVEN formant la majorité des membres en exercice.

**Membre absent excusé** :

Dominique THEPAULT a donné pouvoir à Jean-Yves LIMPALAËR,

**DELIBERATION n° 2015.01.12-07**

REÇU LE

04 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
LANNION

**Objet : Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Ce schéma comporte deux sous-partie.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET un avis FAVORABLE** sur le projet de fusion de « Lannion-Trégor Communauté – la Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux » sous réserve de l'accord des communes concernées des communautés de communes du Haut-Trégor et de la presqu'île de Lézardrieux et sous réserve du maintien de la continuité territoriale.

**FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous Préfecture de LANNION le :  
Publié et notifié le :**

Le Maire,

Roger PRAT



